

ne s'adresse-t-elle qu'aux principaux d'entre les Gaulois, *Gallorum primoribus*. Dans la société presque patriarcale de cette ère primitive, aucun intérêt, en dehors d'un certain nombre de familles prépondérantes, n'était constitué de manière à revendiquer un droit politique. N'existant qu'à l'état dépendant ou servile, ces intérêts laissaient le champ libre à l'oligarchie territoriale (1). Or, déjà, parmi les grandes existences de cette oligarchie, plusieurs, cédant aux douces amorces de la civilisation romaine, avaient abandonné les rudes coutumes de leurs pères, plusieurs même leur religion plus dure encore (2). Il ne fut pas difficile à ceux-là de voter pour la proposition impériale. Leur exemple, la cupidité, la peur, le vain simulacre de l'indépendance rendue, entraînèrent la majorité. Un druide aussi se trouva qui prit sur lui de consacrer la cérémonie.

Alors, s'inclinant devant la fortune du maître de l'univers, les historiens de ce temps purent écrire : « Un hiéron, décrété dans Lugdunum par la communauté de tous les peuples gaulois à César Auguste, s'est élevé, en avant de la ville même, sur [le terre-plein de] la rencontre des fleuves (3) ; et le consécrateur [a été] Caius Julius, édué, archidruide du Condar (4). »

Mais, encore bien que la diète n'eût pas accordé plus que ne demandait Drusus, le peuple courroucé détourna la tête, et, du fond inaccessible de leurs retraites sacrées, les Druides, tout

(1) « In omni Gallia, eorum hominum qui aliquo sunt numero atque honore, genera sunt duo : Nam plebs pæne servorum habetur loco... de his duobus generibus, alterum est druidum, alterum equitum » (id., vi, 13).

(2) « La haute classe de la société gauloise s'empessa d'abjurer le druidisme... La religion officielle, qui promettait la faveur des conquérants, sans violenter la conscience, vit se presser à ses autels tous les hommes qui avaient de l'ambition, ou qui commençaient à goûter les études de la Grèce et de l'Italie. (Am. Thierry, *Hist. des Gaul.*, liv. viii, ch. 2).

(3) Τὸ τε ἱερόν τὸ ἀναδειχθὲν ὑπὸ πάντων κοινῇ τῶν Γαλατῶν Καίσαρι τῷ Σεβαστῷ, πρὸ ταυτης ἰδρνται τῆς πολεις (Λουγδουνου) ἐπι τῇ συμβολῇ τῶν ποταμῶν (Strab., lib. iv).

(4) « Ara D. Cæsari ad confluentem Araris et Rhodani dedicata, sacerdotæ C. J., yercündaricobio, Æduo. » (Tit.-Liv., *Epit.* cxxxvii).